

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

28 Octobre 2016

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	07
Représentés	01
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	00

L'an deux mille seize, le vingt-huit octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND M. Julien MOURLON, Mme Michèle TIXIER, M. Rodolphe MARTIN

Pouvoirs : Mme Michèle ALOUCHY a donné pouvoir à Mme Michèle TIXIER

Absents : M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON, M. Frédéric DUPLEIX,

Date de convocation 24 octobre 2016

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : DETR 2017 – Réhabilitation d'un mur de soutènement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux de réhabilitation d'un mur de soutènement, dans le bourg, à cheval sur les parcelles AW 174, 175 et 65, qui s'inscrit dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg.

Il présente le projet établi par la société CADEXperts, maître d'œuvre, qui estime les travaux à 45 745 €.

Le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2017. Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet établi par la société CADEXpert, pour un montant HT de 45 745.00 € et son inscription au budget, en section d'investissement,
- **Sollicite** l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) des communes de moins de 2 000 habitants au taux de 50% - rubrique 1b : « ouvrages d'arts »,
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Réhabilitation du mur de soutènement	45 745.00 €	
Subvention DETR 2017 – 50 %		22 872.50 €
Conseil Départemental – action n°57 – 15 %		6 861.75 €
Subvention exceptionnelle 6.25 %		2 859.06 €
Total	45 745.00 €	32 593.31€

Montant des travaux HT : 45 745.00 €

Reste à la charge de la Commune (autofinancement) : 13 151.69 €

- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces à intervenir.